



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 8 octobre 2019

Présidence: Laurence Bermejo Dubois

Ouverture: 20h00

Appel: 42 membres présents, 13 membres excusés

Excusés
Andreas Buntschu
Jean-François Buvelot
Annelore Carayol
Raphaël Chappuis
Jasmine Menamkat
Nicolas Mivelaz
Carmelo Nicolo
Cyrille Pelichet
Brigitte Petit
Thomas Rigolet
David Savelli
Christian Scaiola
Lucia Suva

Le quorum est atteint: 76%

Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de la séance du 25 juin 2019.
- 2 Communications de la Présidente.
- 3 Communications de la Municipalité – Communiqué N° 27.
- 4 Préavis municipal 2016-2021 N° 38 – Adoption de la zone réservée sur les secteurs Val-Ombre, Bellevue, Châtelain et Closel – Rapport de la CPU. Prise de décision.
- 5 Préavis municipal 2016-2021 N° 39 – Adoption du plan de quartier « La Combe » – Rapport de la CPU. Prise de décision.
- 6 Préavis municipal 2016-2021 N° 40 – Adoption du plan de quartier «Le Rosey» – Rapport de la CPU. Prise de décision.
- 7 Préavis municipal 2016-2021 N° 35 – Demande d'un crédit de construction complémentaire au préavis 2011-2016 N° 11 pour le remplacement des collecteurs EC/EU et des conduites d'eau potable et de gaz sous la ruelle des Halles. – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.
- 8 Associations intercommunales.
- 9 Divers et propositions individuelles.



Conseil Communal de Rolle

En ouverture de séance la Présidente salue les Municipaux et Conseillers présents pour cette première édition et se réjouit de cette année à passer ensemble. Elle procède ensuite à l'assermentation de M. Emmanuel Mounier, en remplacement de Mme Francine Truc-Brenneisen. Enfin, elle propose une modification de l'ordre du jour par le retrait du point 7, le rapport étant retiré en attente d'informations complémentaires de la part de diverses communes. Il est remplacé par la réponse à l'interpellation intitulée «Comment intégrer la mobilité douce au chantier de la gare?». De plus, un membre sera à élire au Sidere. Cet ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2019

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté, après une correction de nom.

2. Communications de la Présidente

La Présidente procède à la lecture du courrier de démission au 30 septembre de sa fonction de conseillère communale de Mme Francine Truc-Brenneisen et lui souhaite bon vent en Valais, puis lit celle du Comité « Pas de Galère à «Rolle» qui informe du dépôt d'une pétition suite à l'arrivée de la Galère dans les eaux rolloises. Cette pétition a recueilli 504 signatures dont 372 de rollois et il est souhaité qu'une suite favorable lui soit donnée par la Municipalité.

Elle fait alors part du souhait de la Cofin de déplacer la séance du 12 novembre au 19 novembre car le calendrier est trop serré pour que le rapport sur l'arrêté d'imposition puisse être finalisé. D'en débattre le 19 novembre permet d'être légalement dans les temps pour la communication du taux d'imposition. Elle rappelle ensuite les dates des élections, fédérales et communales, et fait appel à la responsabilisation de chacun pour assurer une présence suffisante et efficace.

M. Hay demande pourquoi, hors des conseillers, des jeunes ne pourraient pas être convoqués afin qu'ils découvrent le processus électoral.

La Présidente confirme que les jeunes sont les bienvenus lors des dépouillements, mais les conseillers expérimentés sont privilégiés pour le 20 octobre.

3. Communications de la Municipalité

Mme Tecon annonce qu'une séance se tiendra le 30 octobre au sujet du concept d'installation de caméras de surveillance.

Mme Choulat Pugnale signale que la repose de la Fontaine au bas de la rue du Temple se fera en mars 2020 étant donné que le chantier Buttes-Jardins a 6 mois de retard.

Le Syndic apporte quelques précisions au sujet des affaires juridiques en cours; la Commune a gagné dans l'affaire Rivesrolles, de même dans celle qui l'opposait aux commerçants. Il reste donc 2 procès en cours dont celui de la Grand Rue où la Commune est actuellement en préparation d'un jugement via le Tribunal arbitral, la procédure étant entamée depuis plusieurs mois. Le dossier à présenter au Tribunal arbitral est assez long mais ensuite la procédure s'accélère. Il espère que le dossier sera clos avant juin 2020. L'autre affaire en cours est celle de Bellerive où la Commune a perdu au Tribunal Fédéral après avoir gagné au Tribunal Cantonal, avec un retour à la case départ. L'avocat a demandé de provisionner Fr. 250'000.- pour ce cas. La Municipalité a estimé les dépenses liées à Rivesrolle et Bellerive, et depuis 2006 à ce jour le montant est de Fr. 377'000.- dépensés pour les frais juridiques, avec certainement quelques milliers de francs à rajouter car l'affaire Bellerive a débuté avant 2006. On se demande jusqu'à quand ces affaires vont traîner, la partie adverse ayant les moyens de faire durer. On essaie tout de même de reconstruire un projet avec les propriétaires et de positiver.

Mme Perren remercie la Municipalité des mesures prises pour la prévention aux abords des écoles mais désire attirer son attention sur un carrefour qui la préoccupe, c'est-à-dire celui qui se situe au bas de la rue du Temple, là où se trouvera la fontaine. Elle se demande qui a la priorité, les piétons ou les véhicules? Et que faut-il expliquer aux enfants qui empruntent cette voie, quelles sont les règles applicables?



M. Echenard explique que la Grand Rue, dans le cadre du projet initial, a été modifiée pour la création d'un trottoir traversant entre la banque et la pharmacie. C'est une perte de priorité pour les véhicules. Tant que les piétons restent sur ce trottoir ils ont la priorité. Dans le cadre du développement futur du secteur, il est prévu qu'il y ait une zone rencontre limitée à 20 km/h où les piétons sont prioritaires. L'étude a donc été réalisée mais le prix d'aménagement était tellement élevé que la Municipalité a reporté ce projet à date ultérieure. Le tapis de la rue du Temple a été reposé de manière provisoire et c'est ce qui se fera également à la route des Quatre Communes.

4. Préavis municipal 2016-2021 N° 38 – Adoption de la zone réservée sur les secteurs Val-Ombre, Bellevue, Châtelain et Closel – Rapport de la CPU. Prise de décision.

M. Bréchon, rapporteur, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.
La Présidente ouvre alors la discussion.

Mme Perren revient sur la page 3 du rapport où est mentionnée la parcelle 295 et demande s'il est équitable, par rapport aux autres propriétaires de parcelles, de la retirer de la zone réservée; suffit-il d'entreprendre des négociations avec le propriétaire pour retirer une parcelle d'une zone réservée? Par ailleurs cette parcelle est proche du collège du Martinet et celui-ci n'a plus la capacité d'accueillir tous les élèves de la 7^e à la 11^e. Si cette parcelle était en zone réservée ne serait-ce pas un sujet de négociations pour accueillir quelques salles de classe, ceci dans l'optique d'un développement scolaire cohérent et harmonieux? La formation de la jeunesse est le pilier de l'avenir.

Mme Tecon précise qu'il n'y a pas d'équité dans le sens où chaque parcelle représente des réglementations et des typologies différentes. Cette parcelle 295 ne peut pas être mise en corrélation avec les 3 autres parcelles puisqu'elles n'ont pas la même affectation. La parcelle 295 fait partie du plan de quartier du Martinet qui a des possibilités constructibles depuis 1987, et lorsqu'il est fait mention de la création de classes d'école c'est en fait au niveau des plans de quartiers que ça se discute, qu'on négocie. Là on est en face de possibilités constructibles qui existent, et après avoir eu un retour des propriétaires on a appris qu'un projet était aussi prêt que ce qu'il est. La Municipalité est entrée en négociations sachant que si la Commune était traînée devant les tribunaux pour avoir bloqué les possibilités constructibles de la parcelle, on perdrait forcément avec des frais d'avocats en sus. Si on extrapole pour garder cette parcelle en zone réservée, cela signifie un plan de quartier en plein centre ville et le minimum d'utilisation du sol en centre ville est de 0,625 et là on serait à 0,7 sans pouvoir être en-dessous. Le résultat est une éventuelle négociation par rapport à des LUP et autres, mais jusqu'à ce que l'on arrive là, on risque une décision du tribunal qui non seulement nous renvoie à nos écritures mais qui en plus supprimerait les négociations obtenues. Le projet n'est pas encore à l'enquête, sera à contrôler, mais comporte 10% de LUP, 25 % d'appartements protégés et 10% de la surface constructible qui serait attitrée au fonctionnement des activités des appartements protégés. C'est un bon «deal» que la Municipalité accepte.

Mme Rod, membre de la commission, a pu se rendre compte qu'il y a un vrai travail effectué par la Municipalité pour avoir une vision globale à Rolle et salue les efforts consentis pour travailler à une vision d'une ville harmonieuse. Il est temps de ne rien lâcher quand on a des idées pour mettre en zone réservée afin de se donner le temps de réfléchir à de nouveaux plans de quartier et à la ville dans son ensemble. Elle rejoint Mme Perren sur le fait que cette parcelle 295 devrait faire partie, au même titre que les autres, d'une zone réservée pour qu'on puisse vraiment revoir dans sa globalité tout ce plan de quartier. Ce sera peut-être un minimum de 0,625 de densification, ce qui n'est pas un souci, mais avec plus d'activités publiques ou avec une meilleure vision des voies d'accès. Ce qui, a priori, est proposé par les propriétaires représente une soixantaine d'appartements au bout d'une rue en cul de sac, qui est en plus le chemin privilégié des écoliers entre les Buttes et le Martinet, donc une zone avec beaucoup de piétons. On peut se poser la question de la pertinence d'un projet avec une réflexion plus globale et plus approfondie. D'ailleurs dans le secteur de Val-Ombre c'est aussi pour des problèmes d'accès qu'on a pensé à la zone réservée dont la parcelle 295 devrait faire partie. En complément de son intervention Mme Rod propose l'amendement au préavis 2016-2021 N° 38 suivant ; «Ajout de la parcelle N° 295 au secteur A des zones réservées».



Conseil Communal de Rolle

La Présidente clôt la discussion sur le rapport et ouvre celle sur l'amendement.

Mme Tecon croit pouvoir dire qu'en fait la Municipalité sur le fond n'a pas de problème avec cet amendement mais il existe le risque de se faire complètement débouter par rapport à des propriétaires auxquels on n'a aucune raison de ne pas accorder des possibilités constructibles. Les voies d'accès ne sont pas un vrai problème contrairement à Val-Ombre où on est dans un historique et dans un territoire géographique complètement différent, en plein centre ville. On aurait peut-être pu négocier s'il s'était agi d'un plan de quartier d'habitation un peu différent, mais la Municipalité a déjà dû faire face aux avocats de la partie adverse et le «deal» mérite d'être validé. La décision appartient désormais au Conseil.

M. Bréchon demande, au cas où l'amendement serait accepté, si on devrait remettre le plan à l'enquête publique.

Mme Tecon ne sait pas.

M. Hay a de la compréhension pour les deux points de vue mais ayant vécu dans ce Conseil quelques expériences intéressantes ayant débouché sur des procès que l'on vient d'évoquer, mieux vaudrait s'éviter de recommencer et de dépenser une fortune pour rien. Il souhaite que ce sujet soit mis au réfrigérateur jusqu'à la prochaine séance et que la Municipalité puisse nous communiquer par écrit quelles sont les conséquences de l'acceptation de l'amendement proposé. Si les conséquences sont gérables on l'approuvera peut-être et si elles ne le sont pas on le refusera peut-être. Ce n'est pas une bonne idée de le voter à présent en ayant la tête dans le sac.

Mme Tecon, à chaud, annonce que les conséquences sont que: ou le propriétaire en face est d'accord de poursuivre les négociations et on continue, ou il hausse les épaules et dit qu'on fait le plan de quartier et qu'on attendra le temps qu'il faut, ou il dit on part au tribunal. On n'a aucun moyen de le savoir. Hors une mise à l'enquête pour la remise en zone réservée qui de toute façon ne change rien même si de nombreuses personnes sont d'accord, ça n'augurera toujours pas la décision du propriétaire.

Mme Perren confirme que le chemin de la Prairie voit passer énormément de circulation et devient dangereux à certaines heures de la journée. Il y a une réflexion à avoir par rapport à ce futur plan de quartier et la solution serait peut-être d'accepter l'amendement par rapport au quartier du Martinet qui va continuer à se développer et à apporter du trafic.

Mme Tecon persiste et signe car on est dans une zone de centre où on ne peut pas placer de l'artisanat. Le deal est que 45% des 58 appartements ne sont pas des appartements standards, dont 35% génèrent moins de véhicules. On est en zone de centre ville où le minimum de densité est de 0,625. C'est aussi compliqué pour la Municipalité dont les préoccupations sont les mêmes que celles des conseillers.

M. Deruaz croit voir là la limite du développement par plans de quartiers qui, une fois acceptés, sont valables alors que les besoins de la population ou de la commune évoluent. Par exemple au Maupas, les promoteurs ne savent pas quoi faire des places de parc qui avaient été exigées 20 ans auparavant quand on pensait que les familles de 2 personnes devaient avoir 3 voitures. Faisant partie du Conseil depuis fort longtemps, il a vu passablement de développements sur les plans de quartiers et a participé parfois à des blocages du Conseil. Il rappelle que Bellevue n'était pas constructible et pourtant la Commune a perdu au TF. Dans le cas présent il y a un plan de quartier constructible, il y a un projet. Ne rêvons pas, le propriétaire qui a investi dans le développement d'un projet ne va pas se laisser faire. Il va attaquer la commune, ira au tribunal, et qu'il gagne ou qu'il perde dans les 10 ans qui suivent, qu'est-ce que la commune aura gagné d'ici là? Pas grand-chose. C'est quand même un endroit propice à des logements protégés car au centre ville, proche des commerces, de la gare, de la bibliothèque. Pour des logements protégés c'est mieux qu'à Carina. Par ailleurs si le Conseil reporte sa décision, on ne protège pas le reste; il ne faut pas l'oublier. Il pense que si les voisins, les usagers du quartier ont peur, il faudra qu'ils le fassent savoir au moment de la mise à l'enquête par des oppositions qui donneront des munitions à la Municipalité pour exiger mieux en termes de transport, circulation, nombre de logements. Il faut utiliser les outils de la démocratie au bon moment et les bons outils au bon moment. Si le Conseil communal bloque ce projet c'est la commune qui va payer. Si c'est la population qui bloque par des oppositions, la commune sera protégée. Il faut choisir le bon moment pour s'opposer.



Conseil Communal de Rolle

Mme Rod réitère ses propos sachant que cette zone ne représente pas un souci pour elle car c'est un bon endroit pour des appartements protégés. Il faut que ça fasse partie d'une réflexion globale et il ne faut rien lâcher. C'est le moment ou jamais de le faire, après ce sera trop tard pour une réflexion globale sur la totalité. Elle mentionne un article du règlement en faveur de la Municipalité par rapport à un délai de 8 mois, tel que c'est le cas pour Val-Ombéré, qu'en est-il ?

Mme Tecon explique qu'il s'agit de l'article 77 qui permet de refuser un permis de construire mais qui oblige à établir un plan de quartier dans les 8 mois, délai vraiment très court. L'intérêt de la zone réservée c'est qu'elle tombe dès que le plan de quartier est réalisé. Le plan de quartier prend le temps qu'il doit pour être accepté et dès que c'est le cas, la zone réservée tombe et c'est plus confortable.

M. Bréchon revient sur la question des appartements protégés pour lesquels la commission sait qu'il s'agit de 25% d'appartements réservés pour le 3^e et le 4^e âge mais à loyers libres et c'est peut-être là que se trouve le hic. Pour exemple un studio à Carina vaut Fr. 1'900.- avec les charges et le service de nettoyage. Dans le cas présent il y aura peut-être quelque chose à négocier. Il y a aussi le 10% d'appartements à loyers contrôlés, avec là aussi une déception car lors de la première séance il avait été question de 25%. Finalement, si de 10% on pouvait au moins passer à 15% comme les plans de quartiers légalisés récemment, ce serait appréciable. Concernant l'amendement, il pense qu'il faut faire attention car la CPU désire que cette zone réservée se vote ce soir afin de pouvoir aller de l'avant avec le futur plan de quartier dans la zone Châtelain. Là il ne faut pas perdre de temps car il s'agit de l'entrée de Rolle et même s'il est déjà avancé il faut pouvoir déboucher sur un plan de quartier rapidement.

Mme Tecon rappelle que la commune n'est pas en droit de négocier quoi que ce soit. Elle est partie de zéro et a obtenu des appartements protégés et d'autres à loyers contrôlés ce qui n'est pas si mal.

Le Syndic doit admettre que la Municipalité, après avoir pris ce dossier en main, a vite compris qu'il n'y avait rien à faire juridiquement.

La Présidente ferme la discussion sur l'amendement et revient à la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote sur l'amendement qui est refusé à la majorité (5 voix pour). Elle passe ensuite au vote sur les conclusions du préavis qui sont acceptées à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 27 mai 2019
- entendu le rapport de la commission d'urbanisme chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- d'adopter la zone réservée sur les secteurs «Closel», «Châtelain» et «Bellevue»
- 2- d'adopter la zone réservée du secteur «Val-Ombéré» à l'exclusion des parcelles N° 280, 281 et 202.
- 3- d'adopter les réponses aux oppositions proposées au chapitre 5 du préavis.
- 4- d'autoriser la Municipalité à résister à toutes actions entreprises à l'encontre des décisions prises par le Conseil communal concernant cet objet.

Le Préavis N° 38 est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 8 octobre 2019



Conseil Communal de Rolle

5. Préavis municipal 2016-2021 N° 39 – Adoption du plan de quartier « La Combe » – Rapport de la CPU. Prise de décision.

M. Bréchon, rapporteur, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

La Présidente ouvre alors la discussion puis la referme afin de passer au vote sur les conclusions du préavis qui montrent qu'elles sont acceptées à la majorité (2 abstentions).

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 12 juin 2019
- entendu le rapport de la commission d'urbanisme chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le plan de quartier «La Combe» et son règlement.
2. d'autoriser la Municipalité à résister à toutes actions entreprises à l'encontre des décisions prises par le Conseil communal concernant cet objet.

Le Préavis N° 39 est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 8 octobre 2019

6. Préavis municipal 2016-2021 N° 40 – Adoption du plan de quartier «Le Rosey» – Rapport de la CPU. Prise de décision.

M. Bréchon, rapporteur, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

La Présidente ouvre alors la discussion.

M. Bréchon, en tant que membre s'étant abstenu de voter l'acceptation de ce plan de quartier, en explique les raisons qui portent davantage sur la forme que sur le fond. Il a regretté la hauteur du gabarit de l'aire D et trouve que le dôme du Carnal Hall aurait dû rester l'élément dominant. Au lieu de cela le Centre Sciences & Entreprenariat va lui voler la vedette avec un point sommital à 8 m au-dessus du dôme. Mais surtout il s'agit de 3 constats faits par la commission qui n'a pas jugé utile de les mentionner dans le rapport. Le premier constat porte sur le stationnement des véhicules des spectateurs du Carnal Hall. Il était prévu un parking occasionnel de 100 places des deux côtés de l'allée de l'accès au Château qui a été utilisé pour 2 manifestations et à l'époque on parlait d'un accord entre le Rosey, A1 et Hamel pour le parage des véhicules sur leurs parkings avec des systèmes de navettes. Dans le préavis de ce jour on constate que le parking occasionnel passe à 400 places au lieu de 100 le long de l'allée du Château et entre l'allée du Château et les voies ferrées. C'est un constat entre 2 préavis, l'un de 2011 et l'autre à voter tout à l'heure. Après avoir posé une question, voici la réponse reçue de la part de Mme Tecon sur les accords; il est vrai que des accords avaient été passés afin d'accueillir les véhicules des spectateurs entre le A1 Center et le Rosey. Expérience faite le Rosey s'est rendu compte que le terrain entre les arbres était très stable y compris en cas d'intempéries et il n'a jamais été nécessaire d'utiliser le parking A1 lors des spectacles, ce qui complète l'offre en places de parc. La sécurité publique a considéré que les véhicules parkés sur l'avenue du Jura ne posaient pas de problème de sécurité.

Le deuxième constat porte sur le fait que dans le préavis de 2011 on pouvait lire que le Conseil communal de Rolle prend acte de la convention signée avec le Rosey pour la prise en charge des frais d'aménagement du réseau de mobilité secteur Rosey-Avenue du Jura. Dans les conclusions présentes on remarque qu'on ne parle plus du tout de prendre acte de quoi que ce soit ce soir. Le troisième constat porte sur les conventions que la CPU a reçues aussi bien en 2011 que récemment, qui mentionnent sur l'aménagement du réseau de mobilité douce avenue des Quatre Communes/La Bigaire/Liaison future



Conseil Communal de Rolle

pour aller des Quatre Communes au A1/passage inférieur sous les voies CFF. En 2011 dans le préavis une première tranche pour le coût des ouvrages était de Fr. 3'800'000.- et la CPU avait fait ressortir le montant de Fr. 750'000.- correspondant à la participation du Rosey. A ce jour, les deux projets de conventions reçus correspondant aux mêmes aménagements, arrivent à un total de travaux de Fr. 4'172'000.- et la participation du Rosey descend à Fr. 640'000.-. Il rappelle les m² de surface plancher déterminants pour ce plan de quartier comprenant la Combe, le Rosey, le Carnal Hall qui sont de 41'760 m² constructibles à comparer avec le plan de quartier Gare nord/Schenk à 47'850 m² (sans le site de production mais avec le bâtiment CFF). Il y a 41'760 m² de surface plancher supplémentaires pour Fr. 110'000.- de participation en moins, et 70 collaborateurs supplémentaires.

Mme Schmutz ne comprend pas le sens de cette intervention car la commission a rendu ses conclusions à l'unanimité moins 1 voix. Et que veut M. Bréchon au juste, un amendement, un rapport de minorité? Il a expliqué pourquoi il pensait le contraire des autres membres de la CPU, mais à quoi bon, quel est le but? De toute façon ses explications n'intéressent personne...

La Présidente rejoint Mme Schmutz en précisant que M. Bréchon avait le choix de présenter un rapport de minorité, lequel aurait pu permettre aux conseillers de voir les chiffres et les tableaux par écrit et d'avoir le temps de les parcourir.

Mme Tecon demande aux conseillers s'ils veulent des réponses sur les constats, mais a quand même envie de répondre aux deux premiers. Très en amont du projet la CPU a pu voir une maquette avec des gabarits identiques à ceux présentés pour le plan de quartier lors d'une présentation à laquelle très peu de personnes ont participé. La Municipalité a vu les volontés du Rosey qui regroupaient ce qu'il imaginait comme besoins pour faire ce nouveau centre de Sciences & Entreprenariat, et la Municipalité a laissé partir en se disant qu'il y avait eu une information publique (avec très peu de personnes présentes), une mise à l'enquête (avec aucune opposition) car elle estime que la population rolloise cautionne le développement de l'institut, qui est indéniablement un plus pour la commune. Mme Tecon pense que le sujet des places de parc est anodin et ce qui l'ennuie davantage c'est le tableau de chiffres et le montant de Fr. 110'000.- de moins payés par le Rosey. Evidemment ce n'est pas ainsi que ça fonctionne. Si on prend les conventions du Carnal Hall, c'était sur des bases de devis et d'estimations, sans prise en compte des subventions attribuées à certains projets de mobilité relatifs à différents projets d'agglomération du Grand Genève. Des chiffres ont déjà changé comme pour le bassin de rétention qui baisse par exemple de Fr. 200'000.- comme pour le cheminement qui traverse la Bigaire puisqu'une partie est comprise dans ce bassin de rétention; donc les chiffres descendent. Des subventions ont été déduites et par exemple le cheminement qui traverse la Bigaire et qui arrive en-dessous de chez Hamel n'est utilisé par personne au Rosey qui n'est pas d'accord de payer une contribution. Il se trouve que c'est un cheminement financièrement moins important que le passage inférieur qui lui coûte Fr. 75'000.- de plus. La Municipalité a été d'accord de baisser la participation du Rosey de 13%, qui était dans le Carnal Hall, à 8% ce qui correspond en gros à Fr. 30'000.- et en contrepartie Le Rosey participe au gros problème communal qui consiste à équiper les terrains avec les collecteurs. La Municipalité voulait négocier un montant participatif pour aider la Commune pour ces équipements, montant qui n'est absolument pas dû par le Rosey mais qui y trouve son compte en ne construisant pas des bassins de rétention, bassins qui devront peut-être être construits tout de même si finalement la Commune n'a pas les moyens d'équiper les terrains. En négociant pour aller dans le sens du Rosey la Municipalité a pu demander un montant plus important pour les équipements. C'est cela une négociation, c'est ainsi que ça fonctionne. Il ne s'agit pas que d'un tableau figé dans ses chiffres.

M. Hay apprécie beaucoup l'intervention de Mme Schmutz car les conseillers sont en train de perdre leur temps. Il y a les conclusions d'un préavis, les conclusions d'un rapport et tout le reste est hors sujet. Cette alignée de chiffres qui gesticulent dans tous les sens n'a pas de sens.

La Présidente referme la discussion afin de passer au vote sur les conclusions du rapport qui sont acceptées à la majorité (1 abstention).



Conseil Communal de Rolle

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 13 juin 2019
- entendu le rapport de la commission d'urbanisme chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- d'adopter le plan de quartier « Le Rosey » et son règlement.
- 2- d'autoriser la Municipalité à résister à toutes actions entreprises à l'encontre des décisions prises par le Conseil communal concernant cet objet.

Le **Préavis N° 40** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 8 octobre 2019

7. Election d'un membre au SIDERE.

En remplacement de Mme Marjorie Petit, le PLR propose la candidature de M. Christian Hay. Ce dernier est élu par acclamations.

8. Associations intercommunales.

Mme Vollenweider annonce la date de la prochaine séance d'ENJEU, à savoir le 6 novembre à Essertines-sur-Rolle lors de laquelle il sera discuté du budget. Il est donc important que les membres soient présents et une séance de préparation pour la délégation rolloise est prévue le 30 octobre.

M. Bréchon prend la parole au sujet de la séance du 26 septembre du Conseil Interrégional lors de laquelle les trois préavis mentionnés lors de la séance du Conseil communal rollois du 25 juin ont été acceptés: la reconduction du DISREN pour la période 2020-2025, la demande de crédit d'étude pour la requalification du RDU première étape côté Eysins, et la demande de crédit pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district, donc NRTV qui prend place dans de nouveaux studios. L'action demi-tarif CFF est reconduite pour 2 mois à Fr. 33.- pour toute la Suisse. Les forfaits de ski en prévente pour la saison à St-Cergue sont à Fr. 140.- au lieu de Fr. 170.- pour les adultes et pour les enfants à Fr. 70.- au lieu de Fr. 90.- et sont disponibles jusqu'au 27 octobre 2019. Le système de gestion des zones artisanales va enfin se mettre à bouger grâce à un organigramme. Il y a une zone prévue pour développer l'artisanat qui s'appelle le Vernet qui se mettra en place. Le prochain conseil du 11 décembre comprendra trois préavis : budget, soutien à « Visions du réel », réponse au postulat de Mme Girod.

9. Réponse à l'interpellation «Comment intégrer la mobilité douce au chantier de la Gare?».

Mme Rod tient à remercier la Municipalité pour la réponse très complète à son interpellation, en particulier M. Echenard avec lequel les discussions ont été très fructueuses. Elle a pu constater que la Municipalité a fait un vrai effort pour repenser dans la globalité le développement de Rolle, de sa mobilité et de sa mobilité douce. Des projets vont sortir l'année prochaine mais beaucoup sont ou seront bloqués à cause de la situation financière qui, elle l'espère, trouvera une solution afin que les projets aillent de l'avant. Il y a des choses à faire et il faut favoriser le développement de la mobilité douce à Rolle. Elle souhaite que le prochain-e conseiller-ère municipal-e reprendra les projets et les soutiendra.



Conseil Communal de Rolle

M. Echenard remercie Mme Rod de ses propos mais souligne que c'est toute l'équipe municipale qui est à remercier ainsi que le service technique. Toutefois il manque une personne « Mobilité/Energie » car au vu du développement de Rolle il faut des forces vives, les municipaux, à temps partiel, ne peuvent pas effectuer tout ce travail. Il y aura énormément de travail à accomplir ces prochaines années. Il faudra aussi maintenir le label « Cité de l'Energie » car il serait dommage de le perdre, mais il faut pouvoir s'en donner les moyens et la Municipalité doit pouvoir continuer dans l'action pour que la mobilité et l'énergie soient durables.

10. Propositions individuelles et divers.

Le Syndic remercie M. Echenard qui vit sa dernière séance de Conseil communal, pour les 8 années passées à l'exécutif. Il regrette son départ au vu des friandises qu'il offrait généreusement à ses collègues... regrette son départ également pour la mobilité car il est très pointu dans ce domaine, et lui souhaite le meilleur pour sa nouvelle route, tant familiale que politique et ferroviaire.

La Présidente s'associe aux propos du Syndic au nom de tous les conseillers communaux.

Mme Schmutz remercie les conseillers qui l'ont aidée à accéder à la salle du conseil et note que c'est là sa dernière séance.

M. Tschudin est choqué par le nombre de panneaux publicitaires politiques pour les élections fédérales et aimerait que la Municipalité trouve une solution soit pour les réglementer, soit pour les interdire. Il y en a trop et leurs messages ne sont plus efficaces.

M. Roland revient sur les frais d'avocats très importants auxquels la commune doit faire face, et il lui avait semblé, lorsqu'il était membre de la commission de gestion, que la commune avait contracté une assurance juridique. Qu'en est-il exactement?

Le Syndic pense qu'au niveau des assurances juridiques la commune de Rolle doit être triple Z... Il n'est pas possible d'être assuré pour des procès qui sont lourds. Si un partenaire offrait une telle possibilité les primes seraient aussi chères que les frais d'avocats et de justice. Ces assurances existent à la commune mais seulement pour de petits frais de responsabilité civile.

Mme Perren revient sur la réponse de M. Echenard sur le carrefour du bas de l'avenue du Temple. Elle a bien compris que d'ici quelques mois une nouvelle infrastructure se mettrait en place avec une zone 20 km/h, mais avant que ce ne soit le cas serait-il possible d'améliorer la signalisation car personne ne sait que la priorité appartient aux piétons sur ce trottoir.

M. Echenard remarque que tout automobiliste doit savoir que quand on roule sur un trottoir traversant on a une perte de priorité. Certains projets, tels la RC 1 à Rolle, secteur entre l'avenue Châtelain et le giratoire de la Couronnette prévoient que les trottoirs soient traversants.

M. Deruaz était intervenu sur le même carrefour à l'issue des travaux de la Grand Rue en prédisant des morts et des blessés, ce qui n'est pas arrivé, mais le jour où un enfant sera fauché par une voiture, que le conducteur soit en tort ou pas ne changera rien. Ce qui pose problème c'est le marquage par les pavés avant le trottoir parce que du coup on voit que ça monte mais on ne sait pas comment se comporter sur cette zone, ni en tant que piéton ni en tant qu'automobiliste. La signalisation par le marquage en pavés prête à confusion à ce carrefour et il est moins optimiste que Mme Perren au sujet du 20 km/h qui ne fera son apparition que dans quelques années... Il reconnaît qu'une signalisation ce n'est pas beau, on aime bien le gris dans la Grand Rue où on a supprimé la végétation, mais il faudra réfléchir et peut-être poser une signalisation provisoire, même si ce n'est pas beau.



Conseil Communal de Rolle

M. Echenard entend ce qui est dit mais rappelle que l'endroit est légalisé, c'est-à-dire qu'il a reçu l'aval de la DGMR (Service des routes). Le plan de signalisation a dû être légalisé. On va voir ce qui peut être fait pour améliorer le carrefour mais il ne s'agit pas que d'un coup de peinture au sol, tout doit être avalisé par le Service des routes. Il ira sur place avec le chef de la sécurité publique, ils vont étudier le problème et les craintes des conseillers. Une réponse sera donc certainement apportée pour le prochain conseil. Il ne faut pas croire que l'on peut tout faire en matière de signalisation, le Canton doit tout approuver. De toute façon tout changera lorsque la fontaine sera reposée.

La Présidente reprend la formule du tableau des objets ouverts en attente d'une réponse de la Municipalité et se propose de le tenir à jour pour un suivi régulier. Elle demande aux conseillers d'annoncer au bureau ou aux chefs de groupes les objets pour lesquels ils ont déposé et n'ont pas encore obtenu de réponse.

La Présidente clôt la séance à 21h43.

Au nom du Conseil communal

Laurence Bermejo Dubois

Laurence BERMEJO DUBOIS
Présidente

Violaine Cherpillod

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire